



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2024/69

OBJET : PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2025

L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 5 Décembre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame DEMERVAL
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame BETRAMS
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à la loi n°2014-173 du 21 Février 2014 de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine », la Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin (CAHC) exerce de plein droit la compétence en matière de politique de la ville et que dans ce cadre, elle s'est engagée, aux côtés de l'Etat et de ses partenaires, dans la mise en œuvre du « Contrat de Ville », en faveur des quartiers retenus comme prioritaires.

Monsieur le Maire rappelle également au conseil municipal, que par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Février 2024, la Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin a validé, au regard de la stratégie de l'Etat définie par la circulaire du 3 Avril 2023, les quatre piliers thématiques du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » que sont :

- 1) Permettre l'émancipation des habitants des quartiers.
 - 2) Améliorer la santé des habitants.
 - 3) Engager la transition économique dans les quartiers.
 - 4) Encourager la transition écologique dans les quartiers.
- cadre de vie de qualité.

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20241218-DELIB-2024-69-DE
Date de dépôt en préfecture : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » a été signé le 11 Avril 2024 par l'ensemble des acteurs institutionnels (Etat, Région, Département, communes, bailleurs, etc.) et associatifs avec toujours pour objectif de mobiliser en premier lieu les moyens dits de « droit commun » pour les quartiers prioritaires, en amont des moyens spécifiques de la Politique de la Ville.

La nouvelle géographie prioritaire, arrêtée par le décret du 28 Décembre 2023, fixe à douze le nombre de quartiers reconnus comme prioritaires par l'Etat sur le territoire de la CAHC.

A Libercourt, cette géographie prioritaire correspond toujours au quartier de la Haute Voie mais avec un périmètre qui a évolué et dans lequel résident désormais 1 800 habitants (1 400 en 2019).

La participation des habitants sera recherchée tout au long du déploiement des plans d'actions thématiques, notamment via les conseils citoyens existants et le Conseil de Développement de la CAHC.

Le conseil municipal ;

- Vu la loi n°2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine portant sur la redéfinition du cadre de la Politique de la Ville et crée les nouveaux Contrat de Ville pilotés à l'échelle intercommunale ;

- Vu la circulaire du 3 Avril 2023 sur la prochaine génération des Contrats de Ville : « Engagements Quartiers 2030 » ;

- Vu la circulaire du Secrétariat d'Etat chargé de la Ville du 31 Août 2023 sur l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

- Vu la circulaire du 18 Décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

- Vu le décret n°2023-1314 du 28 Décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains pour la période 2024-2030 et abrogeant le décret n°2014-1750 du 30 Décembre 2014 ;

- Vu la circulaire du 4 Janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 » ;

- Vu la délibération n°2024-05 du 21 Février 2024 relative à l'approbation du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » ;

et après avis favorable de la commission « Action sociale et solidaire, personnes âgées, logement, politique ville, insertion sociale et professionnelle » qui s'est réunie le 22 Novembre 2024 et avis favorable de la commission « Finances- Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 5 Décembre 2024, avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **25** voix, décide :

- 1) d'adopter le programme d'actions 2025 repris en annexe n°2 à la présente délibération.
- 2) de solliciter les subventions correspondantes.
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- 4) d'inscrire les dépenses et les recettes nécessaires au budget primitif 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERSIN



Date de publication : 18 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le ... 18 DEC. 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

